

Enquêtes Afrobaromètre au Togo



Dr Moussa Blimpo, Directeur du CROP

**LES RÉSULTATS RÉVÈLENT
UNE CORRUPTION
GÉNÉRALISÉE ET UNE
DÉMOCRATIE À PROBLÈME** P.1

Plénière à l'Assemblée Nationale
**LA LOI PORTANT CODE
DE LA ROUTE EST
ADOPTÉE** P.4



E. L. Hadj Abass Bonfoh, Pdt de l'Assemblée Nationale

N° 355 du 06 juin 2013 / Prix: 250 Fcfa

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: Saint-Louis

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

Processus participatif du
renouvellement des instances du CNJ
**LES RESPONSABLES
D'ASSOCIATIONS
AVERTIS** P.5



Les Membres du gouvernement à la table de négociation (photo archive)

Photo Le Messenger

**Pour faire face à la grogne social, le gouvernement
met en place un collectif budgétaire**

**LE TRAIN DE VIE DU GOUVERNEMENT ET LES
BUDGETS DES INVESTISSEMENTS RÉDUITS
DE PLUS DE 6 MILLIARDS DE FRANCS CFA** P.3



L'impétrant (en costume) entouré des membres du Jury

**Thèse de Doctorat
SOUS LA DIRECTION DE GNANDÉ
DJÉTÉLI, MAÎTRE DE CONFÉRENCE
À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ,
AYI DJIFA HOUNSI A ÉTÉ FAIT
DOCTEUR EN SCIENCES DES
MATÉRIAUX** P.2

**TOGO / LA RIGUEUR QUI
A DEPUIS LONGTEMPS
MANQUÉ AU POUVOIR
DE FAURE GNASSINGBÉ !** P.3 & 4

Thèse de Doctorat en Science des matériaux à l'UL SOUS LA DIRECTION DE GNANDÉ DJÉTÉLI, MAÎTRE DE CONFÉRENCE À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ, M. AYI DJIFA HOUNSI A ÉTÉ FAIT DOCTEUR EN SCIENCES DES MATÉRIAUX



Les membres du Jury



L'impétrant

C'est sous les yeux éveillés et les oreilles attentives d'un jury composé de cinq membres et présidé par NAPO Kossi que l'impétrant a présenté son rapport de recherche sur le thème « Géomatériaux pour l'éco-construction : synthèse et caractérisation de matériaux géopolymères à base d'argiles ». La cérémonie s'est déroulée hier à l'auditorium sur le campus de l'université de Lomé. Pendant un peu plus d'une heure minutes M. Ayi Djifa Hounsi a détaillé son travail de trois années durant en arrivant à la conclusion qu'il

existe plusieurs technologies de construction dont la technologie géopolymères qui permet de prendre plusieurs argiles dans certaines parties du Togo et produire des matériaux de construction qui selon les recherches de M. Hounsi sont écologiques, car la production de matériaux sédimentaires génère du gaz carbonique qui est un gaz à effet de serre. Il faut donc pour cela trouver des matériaux alternatifs aux matériaux sédimentaires qu'on ne peut pas remplacer tout suite mais qu'on peut composer avec d'autres

développement durable. Selon lui pour choisir un matériau de construction, il faut trois critères. Le premier c'est le critère de la sécurité, car, on ne peut pas vivre dans un bâtiment à l'aise si on ne s'assure pas que les matériaux utilisés sont en état. Le second critère est le critère de confort thermique. Il faut trouver un matériau

trouver un matériau pour éviter de ressentir l'écho des bruits qui se font à l'extérieur du bâtiment.

« C'est un travail fouillé, et je m'en vais féliciter M. Djifa pour son courage et sa ténacité qui lui ont permis d'arriver là où il est aujourd'hui », a laissé entendre le docteur Djétéli Gnadé, Directeur de la thèse. Tous les autres membres du jury ont été unanimes pour reconnaître les efforts de l'impétrant qui a bradé tous les obstacles pour parvenir à la présentation du travail. Pour le président du jury, le travail de M. Djifa ne fait que commencer, et il lui faudra encore plus de courage.

Et c'est sans surprise que la mention très honorable a été attribuée à Ayi Djifa Hounsi. Désormais, la famille des docteurs en physique s'est agrandie. La spécialité de M. Ayi est la physique de la matière condensée sur les sciences des matériaux.

La Rédaction



L'assistance

pour que le Gaz Carbonique ne soit pas émis dans leur fonctionnement. Ce qui est donc proposer par l'impétrant permet d'entreprendre un

qui fera que lorsqu'il fait chaud au dehors du bâtiment il fait froid à l'intérieur et vise versa. Le troisième critère consiste à

UN ATELIER SOUS RÉGIONAL SUR LA STRATÉGIE MARITIME INTÉGRÉE A EU LIEU JEUDI 30 MAI À DAKAR

Une quarantaine d'experts ont participé à un atelier de deux jours à Dakar les 30 et 31 mai derniers. La réunion s'est inscrite dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie maritime intégrée de la CEDEAO. L'initiative vient de la CEDEAO et est soutenue par l'ISS (l'Institut d'Etude de Sécurité), un institut basé en Afrique du Sud avec une branche régionale à Dakar. Les participants composés d'experts des organisations de la société civile et des médias reconnus et ayant une connaissance des questions de sûreté et de sécurité maritime en Afrique de l'Ouest ont eu à se plancher sur la question en examinant le projet élaboré à ce effet. Les experts ont pu échanger sur le document, l'améliorer en vue de le soumettre à l'ISS.

La menace croissante et l'impact négatif que représentent les activités maritimes illicites telles que le vol de pétrole, le trafic illégal



Une partie des participants

de personnes ; de stupéfiants et des armes, la piraterie, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), et la pollution marine dans le Golfe de Guinée et plus précisément la région de la CEDEAO, nécessite l'élaboration d'une stratégie globale pour combattre la menace. Dans l'optique du respect du processus d'élaboration et de

validation d'une stratégie maritime de la CEDEAO, une réunion d'experts indépendants a été organisée en Février 2013 à Abidjan pour examiner le premier projet du document. Dans la continuité du processus de validation, la réunion de Dakar sera l'occasion pour présenter le document aux

Organisations de la société civile, des médias et autres experts des questions maritimes de l'Afrique de l'Ouest, en vue de son appropriation et éventuellement faciliter, dans un proche avenir, la sensibilisation des citoyens de l'Afrique de l'Ouest sur la SMIC.

La cérémonie d'ouverture a

été présidée par le Ministre Conseiller au Ministère des Affaires Etrangères du Sénégal, MAGATTE Seye, représentant son ministre de tutelle. Etaient présents, le Lt-Colonel Dieng Aboudermane, Chef Division Sécurité Régionale au Département des Affaires Politiques, Paix et Sécurité de la Commission de la CEDEAO, Docteur Déo Barakamfitye, Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'ISS. Toutes ses personnalités sont revenues sur la nécessité d'élaborer des actions concertées et globales afin de lutter contre le fléau qui gangrène la vie des populations des pays de la CEDEAO et qui empêchent le développement de ces pays. Pour eux la réunion de Dakar est d'une importance capitale au vue de l'ampleur du fléau et de ses conséquences.

Source: Togoinfos.net

Pour faire face à la grogne social, le gouvernement met en place un collectif budgétaire

LE TRAIN DE VIE DU GOUVERNEMENT ET LES BUDGETS DES INVESTISSEMENTS RÉDUITS DE PLUS DE 6 MILLIARDS DE FRANCS CFA

Depuis longtemps, le gouvernement s'est toujours préoccupé de la situation des travailleurs togolais étant entendu que l'homme est au centre de tout développement et comme on le dit souvent, « ventre affamé n'a point d'oreille ». C'est fort de cette logique que malgré la crise internationale qui frappe tous les Etats et malgré le profond trou laissé par la rupture de la coopération avec les partenaires en développement, les efforts sont consentis par les premières autorités en vue de mettre le pays sur le chemin d'un développement durable. Ces derniers temps, les soulèvements sociaux apparus dans le pays n'ont pas laissé le gouvernement indifférent. La revalorisation de la grille salariale ainsi que toutes les revendications contenues dans la plateforme revendicatives de la synergie sont d'une nécessité pour que cette vision du gouvernement soit une réalité. C'est dans ce sens que pour faire face à la crise avec les travailleurs, le gouvernement a fait un collectif budgétaire. Ainsi, on a réduit le train de vie et les budgets des investissements de 6 300 000 000 F CFA. On a augmenté les subventions aux produits pétroliers de 20 milliards, la masse salariale a augmenté de dix milliards soixante-onze millions, les subventions aux universités ont augmenté de 1 milliard soixante-dix millions. Désormais, il va falloir que dans les rangs des travailleurs, la responsabilité



Les membres du Gouvernement à la table de négociation

prévale. Des grèves intempestives ne sont pas la solution au problème qui gangrène le monde des travailleurs et dont tout le monde s'accorde à reconnaître. Aujourd'hui, les togolais et même au sein des travailleurs, les gens en ont marre de voir une partie de l'administration publique paralysée par des grèves à répétition. Le constat est là avec la dernière grève de 48 heures observée mais qui a été carrément un échec.

De grève en grève, la STT se cherche

Tantôt les responsables de la Synergie des Travailleurs du Togo (STT) sont à la table de négociation avec les membres du gouvernement et ensemble les deux parties planchent sur les revendications des travailleurs. Tantôt les mêmes responsables de la STT quittent la table de négociation et en parfaite complicité avec la base, passent à une grève de deux ou trois jours voire plus. Que se passe-t-il ainsi ? Des togolais ne comprennent pas cette attitude de la STT qui

décide tout d'un coup de boycotter les négociations en cours à la recherche de consensus pour juguler la plateforme des revendications posées.

Tout à commencé en début de cette année. Une bonne frange de travailleurs du secteur public regroupés au sein de la STT, a décidé rompre avec les centrales syndicales existantes et leurs méthodes de négociation quoique lentes mais sûres. La STT soumet alors une plateforme de revendications en huit points au gouvernement. Ce dernier attentif, a rapidement engagé les négociations pour qu'ensemble avec les responsables de la STT représentant les travailleurs, des solutions convenables soient trouvées au titre de satisfaction des revendications posées. Au premier round des discussions, les deux parties conviennent de l'engagement du gouvernement à allouer aux travailleurs émargeant sur le budget de l'Etat, une prime forfaitaire de 20 000 F pour les catégories B,C,D et 30 000 F pour les catégories

A1, A2 et assimilés. Cette allocation vaut largement plus que rien et bien sans hésiter la STT l'a accepté. Dès lors, les deux parties devaient poursuivre les négociations sur les autres points de la plateforme de revendications. C'est dans cette logique et pendant que ces négociations sont en cours que patatras la STT décide et observe une nouvelle grève les 30 et 31 mai derniers. Pour motifs, la STT a évoqué entre autres que le payement des allocations forfaitaires de 20 000 F et 30 000 F soit étendu aussi aux agents émargeant sur les budgets autonomes. Les membres du gouvernement à la table de discussions n'ont pu comprendre grand-chose de ce revirement de la STT alors qu'il n'y a pas de blocage dans les négociations en cours. Ainsi lors d'une conférence de presse le 31 mai dernier, les ministres Octave Nicoué Broohm, Hamadou Yacoubou, Noupokou Dammipi et Brim Bouraïma Diabacté qui prennent part aux discussions avec la STT, sont revenus sur le cours des négociations et l'accord

jusque là obtenu par les deux parties sur 4 points des 8 de la plateforme des revendications.

A en croire le ministre Octave Nicoué Broohm, la STT ne devrait pas aller en grève si tant est qu'au cours des négociations, il n'y a pas de blocage. C'est bien ce qu'indique le code de travail en son article 272. Mais à la STT, la raison serait ailleurs. Des informations font état de ce que bon nombre de travailleurs de la STT émargent sur les budgets autonomes de leurs secteurs. Et c'est là il faut voir les manœuvres déguisées en grèves perlées pour permettre à ce lot de travailleurs non encore concernés par les primes forfaitaires de 20 000 F et 30 000 F d'en bénéficier au même moment que les agents émargeant sur le budget de l'Etat. Cette allocation forfaitaire est un acquis mais pour certains travailleurs appartenant à la STT, cet acquis est amer et l'on ne sait plus où mettre la tête puisque la STT est dominée de ces agents des secteurs de la santé et de l'éducation émargeant sur les budgets autonomes. C'est le cas des nombreux agents de la COGES de la santé et des enseignants volontaires dans l'éducation.

Nous osons croire que les dispositions prises par le gouvernement ramèneront la STT à la raison pour que seul le Togo soit mis au devant de toute considération partisane

L. M.

TOGO/LA RIGUEUR QUI A DEPUIS LONGTEMPS MANQUÉ AU POUVOIR DE FAURE GNASSINGBÉ !

C'est sans ambages que le constat est fait que depuis son arrivée au pouvoir en 2005 après la mort de son père la donne a changé au Togo, ceci à tous les niveaux. Faure Gnassingbé, Chef de l'Etat du Togo et puisque c'est de lui qu'il s'agit, a voulu réorienter le pays depuis qu'il est arrivé, à travers une nouvelle façon d'agir. La liberté d'expression depuis longtemps confinée sous le règne de son père est devenue une réalité. Mais paradoxalement, l'esprit d'ouverture dont il incarne est aujourd'hui malheureusement confronté à une rude épreuve, celle de l'abus, par une partie des togolais, la moindre d'ailleurs. En effet, c'est à la faveur de ce climat, qui en réalité avait pour seule et unique but de favoriser l'unité et la réconciliation du peuple, qu'une partie de la classe politique, en l'occurrence l'opposition dite radicale, sème du

désordre au point de défier l'autorité de l'Etat. La provocation sur des éléments de la gendarmerie lors de la marche du CST et de la coalition arc-en-ciel, le samedi 18 mai 2013 devant le camp de la gendarmerie de Lomé où les éléments de ce camp ont essuyé des jets de pierres suivis des insultes des militants, des mensonges de tous ordres, des affirmations sans fondements pour salir les plus hautes autorités du pays, sont autant d'actes parmi tant d'autres auxquels s'adonnent les responsables de l'opposition CST- arc-en-ciel et leurs militants. A maintes reprises, certains parmi eux ont tenté de défier la justice togolaise en refusant de respecter les décisions rendues publiques, par celle-ci. Le cas le plus patent est celui qui traite des enquêtes sur les incendies des grands marchés de Lomé et de Kara. Dans cette affaire, des personnes

comme Kaboua Abass, Zeus Ajavon, Kpandé Adjaré et bien d'autres ont été inculpés puis placés sous contrôle judiciaire par le procureur de la république, Essolizam Poyodi. Mais force est de constater que cette décision n'est pas respectée. Une attitude adoptée à dessein pour faire croire à l'opinion qu'il n'existerait plus l'autorité de l'Etat au Togo. Cette largesse des autorités, les gens en ont profité pour se permettre tout, au point que des officiers supérieurs, censés être à l'écart de la politique, se sont transformés tout azimut en juristes et défenseurs des droits de l'homme. Une violation grave de loi fondamentale, notamment en son article 148 et qui est punie d'ailleurs.

Aujourd'hui, c'est encore à dessein que plusieurs d'entre eux réclament le rétablissement de l'autorité de l'Etat. Eh bien,

(Suite à la page 4)

Plénière à l'Assemblée Nationale LA LOI PORTANT CODE DE LA ROUTE EST ADOPTÉE

Les députés à l'Assemblée Nationale se retrouvent mardi en séance plénière, la 4ème du genre au titre de la première session ordinaire de cette année. A cette séance, ils ont procédé à l'étude, à la discussion législative et à l'adoption d'un projet de loi portant code de la route en présence de quatre commissaires du gouvernement notamment les ministres Noupokou Dammipi des transports, Ninssao Gnofam des travaux publics, Yark Damehane de la sécurité et Tchitchao Tchelim de la justice. Enfin, l'usage de la route au Togo va connaître une mutation par l'effet d'une loi portant code de la route. Le réseau routier s'élargit d'année en année



Les commissaires du Gouvernement

et toujours le nombre d'accidents enregistrés sur la route est alarmant ceci faute à l'absence d'une loi en bonne et due forme qui régit l'usage de la route. Ainsi, le projet de loi portant code de la route est accueilli à point nommé à l'assemblée nationale. Les députés n'ont pas hésité alors à voter favorable pour le texte de cette loi. « Par ce vote, le

gouvernement a désormais le moyen juridique pour discipliner les usagers de la route en leur inculquant des valeurs de civisme et cette loi votée permettra d'atteindre un objectif à savoir diminuer de façon significative le nombre de blessés et de morts enregistrés sur les axes routiers. Elle sera d'une grande utilité dans la



Les Députés lors du vote

sensibilisation des usagers de la route sur les répressions et infractions dans la circulation routière » a dit Noupokou Dammipi, ministre des transports. Cette loi portant code de la route est un texte compilé en 30 articles repartis en 5 chapitres qui fixent les interdictions et obligations de l'usage de la route. Elle vient combler un vide

juridique et permettre au gouvernement de réguler le code de la route. Pour El Hadj Abass Bonfoh, Président de l'Assemblée Nationale, « le vote de la loi portant code de la route est l'un des volets engagés par le gouvernement pour réduire au plus bas niveau les accidents de la route ».

C. M.

Gestion des ressources humaines en santé RVT 2010 RENFORCE LES CAPACITÉS DES CADRES



Photo de famille

Un atelier réuni cette semaine, ici à Lomé des gestionnaires des ressources humaines du secteur de la santé, venus des pays Francophones de la CEDAO et de la République Démocratique du Congo (RDC). Organisé par le Réseau Vision Tokyo 2010 (RVT 2010), cet atelier est consacré au renforcement des capacités managériales des participants. Ouvert lundi par Mme Nomegnon Akpédjé, Directrice générale adjointe de la santé, cet atelier a pour objectif d'assurer la mise en œuvre de la feuille de route de réseau, d'élaborer le document de plaidoyer pour les activités du RVT 2010, de

définir les fondamentaux pour l'élaboration du manuel des procédures et d'élaborer le document d'appel d'offre pour les études à réaliser. Pour Mme la Directrice générale adjointe de la santé l'atelier est organisé à point nommé et ce dans le cadre des réformes entreprises par le ministère de la santé au Togo avec un accent particulier sur le système de gestion des ressources humaines en santé. Les participants a cet atelier, a indiqué Ibrahima Souka Diouf, coordonnateur du RTV 2010, vont plancher sur le cadre logique du réseau, l'échange d'expériences entre les pays membres du

RVT 2010, les difficultés rencontrées et les changements éventuels à apporter dans les différents pays membres. Toujours selon lui, les informaticiens qui participent à ce atelier vont travailler sur un logiciel qui permettra la mise en œuvre et la maîtrise des effectifs du système de santé et ce logiciel va moderniser la gestion des ressources humaines dans le système de la santé.

Présent à l'ouverture de cet atelier, Jonezaki Eiro, représentant résident de l'agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) en Côte d'Ivoire et au Togo, a rassuré de la volonté du Japon à soutenir un tel projet. « Nous avons appuyé la gestion des ressources humaines en santé en commençant par une formation en 2010 au Japon. Après cette formation, nous accompagnons les membres à partager leurs expériences au plan régional en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale et la JICA répondra toujours à une telle nécessité » a-t-il dit.

Il faut dire que 8 cadres du ministère de la santé du Togo ont pris part à la formation en gestion des ressources humaines organisée en 2010 à Tokyo au Japon.

Constant M.

TOGO/LA RIGUEUR QUI A DEPUIS LONGTEMPS MANQUÉ AU POUVOIR DE FAURE GNASSINGBÉ ! (Suite de la page 3)

elle est là, cette autorité, avec la fin de la récréation sifflée courant cette semaine, ceci, à travers les mises aux arrêts de l'officier de gendarmerie déchu Olivier Amah et de Abass Frédéric Kaboua, tous d'eux membres du collectif sauvons le Togo, un regroupement « d'opposants » qui défie depuis un temps l'autorité de l'Etat par le non respect des lois en vigueur.

L'abus de toute chose est nuisible, dit-on souvent. La liberté d'expression et l'esprit d'ouverture prônés par les premières autorités du Togo ne devraient pas être perçus comme étant un signe d'aveu d'impuissance ou de faiblesse. C'est plutôt une chance donnée au pays pour qu'il retrouve le chemin de la stabilité, gage d'un développement prospère.

Il est clair que l'irresponsabilité d'une partie de la classe politique et la logique de provocation dans laquelle elle s'est inscrite, force la main aujourd'hui aux autorités, qui n'ont plus d'autres choix que de rétablir l'ordre. Toutes sociétés, mêmes les plus démocratiques possibles, ne peuvent pas tolérer que soit instaurée en leurs seins, une pagaille comparable à celle que l'on voit de nos jours au Togo, où des gens sous le couvert d'opposants au régime, ou de défenseurs des droits de l'homme se permettent de faire ce qu'ils veulent sans aucun respect de la loi.

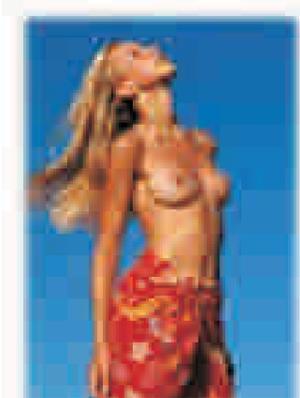
Justement, la loi est faite pour tous dans une république, et rien n'autorise une partie du peuple ou une tierce personne quelle que soit son statut, de la transgresser. Abass Kabou et Amah Olivier, l'auraient appris à leurs dépens.

A Faure et à son pouvoir, seule la rigueur dans le respect de la loi dans une république peut garantir l'ordre. La démocratie, c'est aussi le fait de faire respecter la loi, même si c'est par la force, dans certaines circonstances. Et c'est ce qui aurait manqué depuis au pouvoir actuel du Togo.

Source : togoinfos.net

Lu sur le net !

Femmes jusqu'au bout des seins



Les seins sont aussi différents les uns des autres que le sont les visages. Ils vivent en toute liberté sur la plage, se dessinent sous les pulls moulants ou s'offrent aux regards dans un beau décolleté plongeant... et ils rendent fous les hommes de tout âge !

La poitrine d'une femme est aussi importante pour elle que l'est le pénis pour un

homme... c'est dire ! Et si 70 % des hommes avouent préférer les poitrines voluptueuses (1), les femmes, elles, semblent se satisfaire de plus de discrétion. Ainsi, quand on demande aux femmes si elles souhaiteraient une poitrine plus volumineuse (sans aucune douleur et sans que cela ne leur coûte une centime), seulement 5 % d'entre elles répondent par l'affirmative (2) ! Mais il faut savoir que la taille moyenne de soutien-gorge est aujourd'hui le 90 B alors que c'était le 80 B il y a une vingtaine d'années.

Quelques détails...

Avant d'enchanter les yeux masculins, les seins ont pour mission première de nourrir le petit d'homme à sa naissance. A cet effet, le sein se transforme au cours de la grossesse sous l'action des hormones, pouvant tripler de volume, et atteindre, au lieu de ses 150 à 400 g (le poids moyen est de 200 g), jusqu'à 800 ou 900 g ! Fort heureusement, il retrouve ensuite sa taille habituelle...

Enfin, rien d'anormal à ce que l'un soit plus gros que l'autre. Au contraire, il est rare qu'ils soient tous deux identiques. L'ensemble du corps est asymétrique, les seins le sont aussi. Cette différence peut s'accroître après la maternité, mais à tout moment de la vie, rien n'empêche de la corriger si elle est trop importante et mal vécue.

Plaisir des yeux, plaisir des mains...

La plupart des hommes le disent : ils adorent les seins, véritables objets de convoitise. Et les femmes le savent bien, qui les mettent en valeur, au moins autant qu'elles les "soutiennent", par de la lingerie fine, les dévoilent sous des chemisiers transparents ou laissent innocemment plonger les regards masculins dans le sillon de leur décolleté : le but du jeu restant toujours de les faire voir sans les montrer !

Attirés comme par des aimants, les hommes adorent leur rendre hommage, des mains ou de la bouche. Et quand il est caressé, les fibres musculaires du sein se contractent, le mamelon se gorge de sang, durcit et se met en érection. Mais attention, tous ne sont pas réactifs, et les plus gros ne sont pas forcément les plus sensibles : certains "oeufs au plat" peuvent cacher de véritables bombes sensuelles !

Si les caresses suffisent à provoquer l'orgasme chez certaines femmes, d'autres restent de marbre. Inutile donc d'insister, Monsieur, si votre compagne ne tire aucun plaisir de vos atouchements, mieux vaut partir ensemble à la découverte d'autres zones érogènes. Inutile également, Madame, de culpabiliser ou de vous sentir diminuée si votre poitrine reste étrangère à votre sexualité : d'une part, cela n'a rien d'anormal, et d'autre part cela peut changer : "J'ai découvert que j'avais des seins seulement après mes deux maternités, raconte Patricia, 34 ans. Avant, je n'en retirais aucun plaisir particulier, leur fonction était strictement visuelle. Aujourd'hui, les caresses et les baisers des seins me mettent en transe !".

Isabelle Delaleu

Processus participatif du renouvellement des instances du CNJ LES RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS AVERTIS

Le Conseil National de la Jeunesse (CNJ) Togo est en plein processus de renouvellement de ses instances dirigeantes. Ce processus est voulu participatif et pour ce faire les responsables du CNJ sont allés lundi à la rencontre de nombreux représentants des associations de jeunes, rencontre tenue à Tokoin CESAL où les informations relatives et au processus et au CNJ ont été passées à la loupe.

A présent, les jeunes à travers leurs différentes associations de base, savent plus exactement combien il est utile d'adhérer au CNJ, comment procéder, quand et pourquoi le faire. Les informations précises à cet effet, ont été données à la pléthore de jeunes représentants des associations basées à Lomé et dans la préfecture du Golfe. Thierry Lakougnon, Président du CNJ et ses collaborateurs sont en fin de mandat et préparent alors leur relève. A leur place à la tête du CNJ, il faudra de nouveaux dirigeants avertis de la cause de la jeunesse.

Ainsi pour Thierry Lakougnon, il s'agit de



Thierry Lakougnon, Pdt CNJ (au milieu) donnant les explications



Une partie des responsables d'associations de jeunes

partager avec l'ensemble des jeunes, les informations de sorte à les amener à s'appropriier le CNJ, cadre fédérateur où la jeunesse est appelée à réfléchir et à faire les propositions dans la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse. Cette rencontre a-t-il précisé, « est organisée pour permettre aux jeunes de s'engager à participer au dynamisme du CNJ ». La voie pour ce faire est bien ce processus en cours qui va de

l'enregistrement des associations à la mise en place d'ici quelques mois, du bureau national du CNJ en passant par l'élection des bureaux aux niveaux préfectoral et régional. Pour être élu à ces différentes instances les jeunes doivent avoir entre 15 à 35 ans, être membres d'une association de jeunes et être en mesure de convaincre et défendre la jeunesse.

C. M.

Système de passation des marchés publics ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET JOURNALISTES ÉDIFIÉS



Photo de famille

« La réforme des marchés publics : la place et le rôle de la société civile », c'est le thème d'une journée de sensibilisation et d'information organisée le 31 mai dernier ici à Lomé par l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) à l'intention des acteurs de la société civile et des médias. C'est une démarche qui a permis pour les responsables de l'ARMP, de renforcer les capacités de ces acteurs intervenant dans la chaîne de la commande publique.

A travers cette séance de sensibilisation, l'ARMP a pu vulgariser les fondamentaux de la nouvelle réglementation qui régit le domaine des marchés publics. Ainsi, la société civile notamment les organisations non gouvernementales, les syndicats, les associations des usagers, les groupements paysans, en tant que partenaire du dispositif des marchés publics et délégation de service public, sont éduqués pour leur implication à tous les

échelons de la mise en œuvre de la réforme en matière de marchés publics. « La notion de responsabilité sociale doit être incarnée par la société civile à qui la nouvelle réglementation sur les marchés publics attribue le rôle de veille et de contrôle citoyen. Pour assurer efficacement ce contrôle et défendre convenablement les intérêts de la population, la société civile doit comprendre les principes fondamentaux de la commande publique. Il en va de même pour les journalistes qui doivent maîtriser les mécanismes du système de passation des marchés publics avant de s'engager dans toute action d'information à l'endroit de la population » a expliqué Théophile Kossi René Kapou, DG de l'ARMP.

C. M.

ANNONCE



DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO
(TOGO TELECOM)

Acquisition des Matériels et Mobiliers pour le Personnel Appel d'Offres National N°065/TGT/DG/DML/PRMP

Date de lancement de l'Avis : 26 avril 2013

TOGO TELECOM agissant pour son propre compte, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition des Matériels et Mobiliers pour le personnel.

1. Sont admises à concourir toutes les personnes morales, spécialisées dans le domaine et justifiant de moyens techniques et financiers pour l'exécution du présent appel d'offres (cf. Dossier d'Appel d'Offres).
2. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.
3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations ou adresser des correspondances à l'attention de :

Attention de : Manfeidjéou BANEZI, Personne
Responsable des Marchés Publics à TOGO TELECOM,
Ville : LOME Boîte postale : 333 Pays : TOGO
Numéro de téléphone : +228. 22 53 45 55, 22 34 13 69
Numéro de télécopie : +228. 22 21 03 73
Adresse électronique : mbanezi@togotelecom.tg

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après tous les jours ouvrables de 07 h à 11h30 et de 15h à 17h00.

4. Les exigences en matière de pièces administratives sont :

Pour les entreprises installées dans l'espace UEMOA :

- a) Une copie légalisée de la carte d'opérateur économique en cours de validité ;
- b) Une copie légalisée de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- c) Une copie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- d) L'original du quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois ;
- e) Une copie légalisée de l'attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- f) Une copie légalisée de l'attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale datant de moins de trois (03) mois ;
- g) Une copie légalisée de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les entreprises non installées dans l'espace UEMOA:

- a) Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ou toute pièce en tenant lieu ;
- b) Attestation de non faillite (original) datant de moins de 3 mois ;
- c) Attestation de domiciliation bancaire au Togo ;
- d) L'original de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation (pour les marchés antérieurs réalisés au Togo à compter de septembre 2011).

5. Pour être qualifiés, les candidats devront :

- Produire un extrait du compte et du bilan certifié des trois (03) dernières années ;
- Fournir la preuve d'une disponibilité financière égale au moins à la moitié de son offre financière.

6. Le délai d'exécution du marché est de Sept (07) mois à compter de la notification du marché.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet à la porte 007 de la Direction Générale de TOGO TELECOM dont l'adresse est ci-dessous indiquée, ou l'acheter au même lieu, moyennant paiement en espèce d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) F CFA, contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez-de-chaussée à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM
Place de la Réconciliation ; quartier Atchanté
BP : 333 Lomé – Togo
Tél : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01
Télex : 5245 TG
Fax : (228) 22 21 03 73
E-mail : spdgtgt@togotelecom.tg
Site Web: www.togotelecom.tg

8. Le paiement du coût du dossier se fera par chèque ou en espèces.

9. Les offres, rédigées en langue française doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de trois millions (3 000 000) de francs CFA délivrée par une banque de la place ou toute autre banque ayant une correspondance ou une représentation au Togo. La banque étrangère devra fournir la preuve de sa correspondance et l'engagement de la banque correspondante.

Les offres devront être déposées, sous plis fermé, au plus tard le **11 juin 2013 à 9H 00 T.U** au Secrétariat Administratif du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée porte 12.

La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration du délai de validité de l'offre.
Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.

10. Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

11. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient assister à l'ouverture des plis le **11 juin 2013 à 9H 30mn** dans la Salle de Réunion du rez-de-chaussée du nouveau siège de TOGO TELECOM.

12. Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel et évaluée la moins-disant et qui satisfait aux conditions de qualification requises.

Le Directeur Général,
Pétchétibadi BIKASSAM

Enquêtes Afrobaromètre au Togo LES RÉSULTATS RÉVÈLENT UNE CORRUPTION GÉNÉRALISÉE ET UNE DÉMOCRATIE À PROBLÈME

Le Centre de Recherche et de Sondage d'Opinions (CROP) a procédé samedi à Lomé à la dissémination des résultats de l'enquête afrobaromètre conduite du 17 au 29 décembre 2012 au Togo sur la corruption et la démocratie. A travers cette enquête, des togolais ont pu donner leurs avis sur les deux sujets incontournables en matière de la bonne gouvernance du pays.

Ainsi selon les résultats présentés par l'équipe de chercheurs du CROP, « une importante proportion de la population perçoit une corruption généralisée » dans le pays. L'enquête a ciblé les institutions du pays pour lesquelles les togolais ont dit selon eux, la proportion de personnes impliquées dans la corruption dans ces institutions. Selon les



Dr Moussa Blimpo, Directeur du CROP

résultats présentés, « 5% des togolais pensent que aucun des juges et des magistrats n'est impliqué dans les affaires de corruption, 44% de togolais pensent cependant que la plupart de ces juges

et magistrats sont corrompus. Concernant la police, 42% de togolais pensent que la plupart des policiers seraient impliqués dans les affaires de corruption ». Selon Dr Moussa Blimpo, Directeur

Général du CROP, la question pour recueillir les avis des togolais est celle posée en ces termes « selon vous, combien de personnes des groupes suivants sont impliquées dans des affaires de corruption, ou n'êtes-vous pas assez familiers avec eux pour donner votre opinion ? »

Au sujet des institutions et des valeurs démocratiques, les questions ont été posées de sorte que les togolais choisissent les caractéristiques qui selon eux sont essentielles pour la démocratie, le niveau de démocratie au Togo, la façon de diriger le pays entre autres. Ainsi, les résultats indiquent que « pour la plupart des togolais, la démocratie est d'abord la liberté d'expression et la liberté de choisir les dirigeants. En guise

d'appréciation de la démocratie, seul 1 togolais sur 10 considère que le Togo est une pleine démocratie contre 2 togolais sur 10 qui pensent que le pays n'est pas du tout une démocratie. Mais pour la majorité des togolais, soit 64% de la population, le Togo est une démocratie soit avec des problèmes mineurs ou une démocratie avec des problèmes majeurs.

A la question si « l'opposition doit-elle critiquer ou coopérer », les togolais soit 71% de la population pensent que l'opposition devrait coopérer avec le gouvernement pour l'aider à développer le pays contre une alternative qui consiste à examiner et critiquer l'action du gouvernement.

C. M.

Ecole d'été pour l'environnement LES ACTEURS ÉDIFIÉS

Tout comme le colloque, l'école d'été est une manifestation organisée par le Secrétariat International Francophone pour l'Evaluation Environnementale (SIFEE) et son institution focale qui est ici au Togo, l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE). Cette année, la 17ème édition de cette école s'est ouverte lundi ci à Lomé dans un grand hôtel de la place où les acteurs intervenant dans le secteur de l'environnement ont échangé leurs idées et savoirs sur les questions relatives à l'analyse de risques, l'évaluation environnementale, la prévention et la gestion des catastrophes.

A l'ouverture des travaux, Ouro-Djéri Essowè, Directeur de cabinet au ministère de l'environnement et des ressources forestières a fait savoir que face à l'impératif de développement qui rythme avec le progrès des nations, il faut des initiatives audacieuses. Il s'agit là entre autres initiatives des actions dans l'exploitation et la transformation des ressources minières, la construction et l'exploitation d'infrastructures, l'extraction des ressources énergétiques, la production, le transport et la distribution d'énergie, l'exploitation des ressources agro forestières et halieutiques. « Ce sont des actions qui au moment de leur réalisation s'accompagnent toujours d'impacts négatifs non désirés sur la santé humaine et sur l'environnement qu'il importe de prévenir, réduire ou gérer. C'est le fondement même des évaluations environnementales que le SIFEE promeut à travers l'organisation de ses événements annuels que sont entre autre le colloque et l'école d'été » a souligné Ouro-Djéri Essowè. Ainsi lors de cette école d'été, les participants ont été amenés à la maîtrise des méthodes d'analyse de risque et de l'utilisation de données pour évaluer les impacts potentiels des événements qui se produisent. « Il y a un réel besoin de la part des spécialistes de l'évaluation environnementale de bien maîtriser les méthodes d'analyse de risque. Il faut faire la distinction entre l'analyse de risque et l'évaluation environnementale. Dans le cas de l'analyse de risque, on tente de prédire l'événement comme celui de météo extrême, les accidents industriels, alors que l'évaluation environnementale tente d'identifier les impacts de ces événements » a expliqué Gilles Côté, Directeur du SIFEE.

C. M.



COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE INDEPENDANTE
(CENI)
Tél. (00228) 22 53 61 00/22 53 61 02

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

N° 047 /2013/P/CENI

COMMUNIQUE DE LA CENI

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) rappelle toutes les personnes qui possèdent plus d'une carte d'électeur de 2013 qu'elles doivent se rendre impérativement dans la CELI de leur localité pour remettre la ou les cartes supplémentaires au plus tard le dimanche 09 juin 2013. Les cartes d'électeurs supplémentaires remises seront immédiatement détruites devant les intéressés pour éviter toute autre interprétation.

Toutes les personnes concernées par cette situation et qui ne se seraient pas présentées à la CELI de leur localité seront purement et simplement radiées de la liste électorale conformément à l'article 123 du code électoral.

La CENI compte sur la compréhension, l'esprit de responsabilité et le civisme de tous et de chacun.

Fait à Lomé, le 05 JUN 2013

Le Président
Angèle Dola A. AGUIGAH



Doublez de vitesse

PLATINIUM

Jusqu'à 2,8 Mb/s

Validité : 30 Jours

34 955 F CFA

ARGENT

Nouveau débit 1,2 Mb/s

Ancien débit 614 Kbs

Validité : 30 Jours

15 390 F CFA

BRONZE

Nouveau débit 614 Kb/s

Ancien débit 307 Kb/s

Validité : 30 Jours

11 800 F CFA

**INTERNET
ILLIMITÉ**
24h/24

L'INTERNET HAUT DÉBIT NOMADE

HELIM
nomade

Désormais, rechargez votre compte HELIM Nomade dans les Espaces Telecom, les M'FRI Shop via les tickets de recharge TPE ou par Transfert de crédit.

Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom ou appelez le 112

Service client : 112

ESPACES TELECOM À LOMÉ

Ex Direction Générale
Avenue Nicolas GRUNTZKY,
ancien siège
Tél : (228) 22 21 47 14

Espace HELIM
Ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 32 06

Espace Telecom AGOE NYIVE
Juste après la Brasserie BB
Tél : (228) 22 50 82 01

Espace Telecom ADIDOGOME
Face Église d'Adidogomé
Tél : (228) 22 50 83 01

Espace Telecom ADOBOU-KOME
Face mosquée de l'ex Zongo
Tél : (228) 22 23 16 67

Espace Telecom Place de l'Indépendance
Près de la Place de l'Indépendance
Tél : (228) 22 21 86 23

Espace Telecom ASSIVITO
Espace HELIM, ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 74 00

Espace Telecom PORT
Près du Rond-Point du PAL
Tél : (228) 22 27 46 03

ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

Espace Telecom TSEVIE
Près du grand marché de NDANYI
Tél : (228) 23 30 00 01

Espace Telecom ANEHO
Dans le bâtiment de l'UTB
Tél : (228) 23 31 07 24

Espace Telecom KPALIME
Près de la Préfecture
Tél : (228) 24 41 00 50

Espace Telecom ATAKPAME
Face à la station TOTAL
Tél : (228) 24 40 02 39

Espace Telecom SOKODE
Face au marché - Après CNSS
Tél : (228) 25 50 01 21

Espace Telecom KARA
Près du stade Municipal
Tél : (228) 26 60 00 60

Espace Telecom DAPAONG
Face au commissariat
Tél : (228) 27 70 83 00

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg